



**CADRE D'INTERVENTION (FONDS FSE)**

Mesure	1-14 Dynamiser l'ingénierie de la commande publique de formation
Axe	1 - Répondre aux nouveaux défis en développant une offre de formation innovante et ouverte sur l'extérieur
Service instructeur	DTEFP
Dates agréments CLS	19 Décembre 2007

**I. Objectifs et descriptif de la mesure / dispositif**

---

**a) Objectifs**

L'efficacité globale du système de formation est fonction de la qualité de son organisation et d'une démarche d'évaluation permanente pour réaliser les adaptations nécessaires à l'évolution du contexte économique et social.

L'ingénierie de formation accroît l'efficacité du système en conciliant dès la conception de l'action de formation les attentes des individus, celles du monde économique, la faisabilité pédagogique et les moyens financiers disponibles.

La création de dispositifs innovants et l'adaptation permanente des formations s'imposent, pour répondre de façon réactive et efficace aux besoins des secteurs économiques, aux attentes des publics et aux enjeux de développement économique.

Enfin, l'adaptation permanente des compétences des acteurs de la commande publique aux évolutions psycho-socio-pédagogiques et aux évolutions réglementaires sous-tend l'atteinte de l'objectif global.

**b) Quantification des objectifs (tableau des indicateurs)**

Tableau :

	Nature indicateurs	Quantification	Valeurs de référence
Rappel des indicateurs du P.O	Augmentation du nombre d'actions réalisées (études, outils ...)	Augmentation de 13% des actions réalisées (objectif de 130 actions)	115 sur 2000-2006
Indicateurs spécifiques complémentaires du cadre d'intervention			

**c) Descriptif technique**

L'objectif sera recherché en mettant en œuvre quatre types d'actions :



**CADRE D'INTERVENTION (FONDS FSE)**

Mesure 

1-14 Dynamiser l'ingénierie de la commande publique de formation
--

- La réalisation d'études et la production d'outils et leur diffusion visant à développer l'ingénierie de formation pour mieux définir les besoins de formation et répondre aux besoins d'innovation des secteurs émergents ou en développement ;
- La conception et la mise en place d'un dispositif de définition, d'évaluation et de contrôle de la qualité qui la valorise dans la politique de formation. Les actions d'évaluation et de contrôle de la qualité en formation seront regroupées dans une charte « *qualité en formation* » ;
- La professionnalisation des acteurs de la commande publique par des actions visant à améliorer voir augmenter leurs compétences en matière pédagogique, technique, de commande de formation et de gestion des organisations ;
- Des actions de pilotage et de régulation du système.

## **II. Nature des dépenses retenues / non retenues**

---

### **a) dépenses retenues**

Dépenses éligibles au Fonds Social Européen notamment les coûts liés aux actions de formation mises en place ainsi que ceux liés à l'accompagnement de ces formations. Les coûts des prestations intellectuelles ou des séminaires.

### **b) dépenses non retenues**

Dépenses exclues par les règlements européens

## **III. Critères de recevabilité et d'analyse de la demande**

---

### **a) Critères de recevabilité**

#### **Statut du demandeur (bénéficiaire final)**

- Organismes de formation habilités sur la formation de formateurs,
- Structures d'accompagnement de la formation professionnelle (CARIF-OREF, ARVISE, ...),
- Collectivité locale (Région).

#### **Localisation**

Toute l'île

#### **Autres**

### **b) Critères d'analyse du dossier**

Subventions : opportunité de la demande d'aide – opportunité financière

Marchés : qualité technique de l'offre – prix – cohérence de l'offre



**CADRE D'INTERVENTION (FONDS FSE)**

Mesure

1-14 Dynamiser l'ingénierie de la commande publique de formation

**IV. Obligations spécifiques du demandeur**

---

Respect des cahiers des charges et des obligations contractuelles.

**V. Informations pratiques**

---

**Lieu de dépôts des dossiers :**

DTEFP

Conseil Régional – Direction de la Formation Professionnelle

**Où se renseigner :**

DTEFP

Conseil Régional – Direction de la Formation Professionnelle

**Services consultés (y compris comité technique) :**

**VI. Modalités financières**

---

**a) Modalités de gestion technique**

Investissement générateur de recettes :  Oui  Non

Régime d'aide :  Oui  Non

Préfinancement par le cofinancier public :  Oui le cas échéant  Non

**b) Modalités financières**

Taux de subvention (subvention publique versée au bénéficiaire) : 100%

*Dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage publique, indiquer la part du M.O.*  
30%

Plafonds (subvention publique) : sans objet

Prise en compte des investissements générateurs de recettes : sans objet

**c) Modalités relatives à la mesure / dispositif**

**Taux de participation des partenaires**

	UE	Etat	Région	Départ.	Comm	Aut . Pub.	Privés
--	----	------	--------	---------	------	------------	--------



**CADRE D'INTERVENTION (FONDS FSE)**

Mesure	1-14 Dynamiser l'ingénierie de la commande publique de formation						
	%	%	%	%	%	%	%
100 = Dépense publique éligible	70		30				
100 = Coût total éligible	70		30				

**d) correspondance CPER ou autres programmes contractualisés**

Sans objet

**VII. Liste des annexes (le cas échéant)**

---